

Thaïlande

Kittisak Rattanakrajang Sri

Les peuples autochtones de Thaïlande vivent principalement dans trois régions géographiques : dans le sud de la Thaïlande on trouve les communautés de pêcheurs autochtones (Chao Lae) et de petits groupes de chasseurs-cueilleurs ; dans le nord-est, sur le plateau de Khorat, et à l'est, notamment le long de la frontière avec le Laos et le Cambodge, d'autres petits groupes ethniques ; et dans le nord et le nord-ouest du pays, les populations montagnardes (Chao Khao), très variées. Suivant le tracé des frontières nationales en Asie du Sud-Est de l'ère coloniale, et dans le sillage de la décolonisation, de nombreuses populations vivant dans des montagnes et des forêts reculées ont été divisées. C'est pourquoi il n'y a pas un unique peuple autochtone vivant en Thaïlande.

Parmi les sociétés appelées « montagnardes », neuf sont reconnues [officiellement] : les Hmong, les Karen, les Lisu, les Mien, les Akha, les Lahu, les Lua, les Thin et les Khamu¹. Il n'y a pas de recensement officiel complet des peuples autochtones. Les statistiques les plus souvent citées sont celles du ministère de la Santé et du Développement social. Selon cette source, il existe 3249 villages « montagnards » pour une population totale de 923 257 individus.² De toute évidence, les peuples autochtones du Sud [région] et du Nord-Est [région] ne sont pas inclus.

Une vision erronée, largement répandue, des peuples autochtones vus comme producteurs de drogues [illicites] et constituant de ce fait une menace pour la sécurité nationale et l'environnement, a historiquement biaisé les politiques gouvernementales envers ceux vivant dans les terres montagneuses septentrionales. Malgré des progrès dans les récentes années, ce stéréotype continue de sous-tendre les attitudes et les actions des autorités gouvernementales. En Thaïlande, 296 000 autochtones n'ont pas encore de citoyenneté reconnue³, ce qui restreint leur capacité à accéder aux services publics tels que les soins de santé basiques ou la scolarisation.

La Thaïlande a ratifié ou est signataire de la Convention sur la diversité biologique (CBD), la Convention - cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), la Convention sur les droits des enfants (CRC), l'Accord international sur les droits civils et politiques (ICCPR), la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination raciale (CERD), la Déclaration universelle des droits humains et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes (UNDRIP).

L'année 2010 a vu de nombreux progrès importants en faveur des peuples autochtones de Thaïlande et de leurs droits. Ils incluaient, entre autres choses, le 2 juin une tentative ministérielle pour rétablir les moyens de vivre des Chao Lae, le 2 août une résolution ministérielle pour restaurer les moyens de vivre des Karen, la réforme nationale en Thaïlande, la proposition du Bureau ministériel de régulation à propos d'appropriation de terres communautaires, et l'ébauche d'un plan national sur le changement climatique. Ceci a à la fois engendré des opportunités pour les peuples autochtones et augmenté l'intérêt national à leur égard.

La résolution ministérielle pour rétablir les moyens de vivre des Chao Lae

Chao Lae, ou « Peuples de la mer », est le nom générique donné en thaï aux peuples autochtones qui vivent sur le littoral et dans les îles de la mer des Andamans, au sud-ouest de la Thaïlande, tels que les Moken, les Moklen et les Urak Lawoy. Ils vivent éparpillés dans les provinces de Krabi, Phuket, Phang Nga et Ranong. Ils disposent d'une culture vivace et d'un grand savoir traditionnel basés sur les ressources halieutiques.

Les Chao Lae doivent, en réalité, faire face à des problèmes variés, conséquences de la politique gouvernementale de conservation et de l'essor de l'industrie touristique. Ils n'ont pas le droit de pêcher dans les parcs nationaux maritimes ; leurs terres et leurs sites sacrés ont été saisis pour construire des complexes hôteliers touristiques sans leur consentement, etc.

Pour répondre à ces problèmes le ministre de la Culture a proposé que le gouvernement fixe une résolution en faveur des Chao Lae le 2 juin 2010 afin de restaurer leurs moyens traditionnels de vivre. Ce faisant, un plan à court terme (6-12 mois) et un plan à long terme ont été adoptés. Le plan à court terme inclut : 1) la sécurisation de leurs aires d'implantation ; 2) la permission pour eux de pêcher en utilisant leurs matériaux et outils traditionnels à l'intérieur du parc national maritime ; 3) l'accès aux soins de santé ; 4) les droits à la citoyenneté ; 5) la promotion d'une éducation alternative [adaptée] comme le développement d'un programme pédagogique local destiné à être enseigné à côté du programme officiel ; 6) la démystification des préjugés ethniques ; 7) la promotion de la langue et de la culture des Chao Lae dans les écoles ; 8) un support accordé aux organisations chao lae et à leurs réseaux existants. Le plan à long terme inclut d'établir une zone culturelle spéciale pour les Chao Lae.

La mise en œuvre de ces plans est, cependant, très lente. De plus, les droits des Chao Lae continuent pendant ce temps d'être bafoués. Par exemple, 17 pêcheurs du village de Lam Tuk Khae, de la province de Phuket, ont été arrêtés par les autorités du parc national maritime de la province de Trang, accusés d'avoir pêché dans le parc⁴, ce qui ne correspond pas à la réalité.



La résolution ministérielle pour rétablir les moyens de vivre des Karen

La proposition ministérielle du 3 août 2010 de rétablir les moyens de vivre traditionnels des Karen était un essai de la part du gouvernement thaïlandais pour solutionner le problème auquel les Karen ont à faire face depuis longtemps, résultant d'incompréhensions à propos de leur mode de vie traditionnel comme leur système de mise en culture, leur utilisation des ressources naturelles, leur système de transmission culturelle, etc. Par exemple, leur système de culture itinérant était vu par les gens extérieurs à leur société comme une sorte de « culture sur brûlis » causant beaucoup de dommage à la forêt, bien que de nombreuses études ont montré qu'une telle pratique culturelle est respectueuse de l'environnement et stimule la biodiversité forestière. Selon le stéréotype prévalant dans la majorité de la population thaïlandaise, les Karen sont des nuisibles qui doivent être écartés de la forêt, ce qui place ceux-ci dans une situation très difficile. La résolution ministérielle tente de répondre à ce problème.

En tenant compte du travail des agences gouvernementales concernées, des solutions concrètes et des moyens doivent être trouvés pour s'attaquer à ces problèmes. Un comité de pilotage sur la restauration des moyens de vivre des Karen a été constitué sous la direction du ministre de la Culture, avec le directeur du Centre anthropologique Sirinthorn comme secrétaire général. Le comité de pilotage a créé deux sous-comités pour l'assister dans sa tâche. L'un des sous-comités est chargé de l'éducation et de la culture, l'autre des ressources naturelles et des droits.

Un plan à court terme (6-12 mois) et un plan à long terme (1-3 ans) ont été agréés par le cabinet ministériel afin de résoudre les problèmes des Karen. Ils concernent cinq thèmes : (1) la revitalisation de l'identité ethnique et de la culture du peuple karen par la coexistence de celui-ci au sein d'une société pluraliste et l'encouragement à une attention et une meilleure compréhension publiques ; (2) la gestion des ressources naturelles par la cessation d'arrestations de Karen cultivant leurs terres traditionnelles, par la délimitation de frontières communautaires (par exemple pour les aires culturelles, les secteurs d'habitation et les terroirs forestiers), par la conservation de la biodiversité, le maintien de la pratique d'un système cultural rotatif [itinérant] et la délivrance de titres de propriété communautaire ; (3) les droits liés à la citoyenneté par la reconnaissance de la citoyenneté thaïlandaise aux Karen éligibles et la mise à leur disposition d'une couverture universelle de soins médicaux ; (4) la transmission culturelle par la création de centres culturels et la délimitation d'aires culturelles spéciales ; et (5) l'éducation par le développement d'un programme d'enseignement approprié, la formation de personnels et d'institutions pédagogiques, la mise à disposition de bourses

d'étude aux étudiants karen sur des sujets requérant une éducation avancée, et l'augmentation du nombre d'enseignants et éducateurs karen.

La mise en œuvre des activités et des programmes proposés dans la résolution ministérielle est en cours de discussion et planifiée par les agences concernées, incluant le réseau karen lui-même. Quelques thèmes mériteraient plus de réflexions, comme celui des « zones culturelles spéciales ». Bien que la mise en œuvre n'ait pas encore véritablement commencé, une telle reconnaissance doit être considérée comme une avancée significative du gouvernement thaïlandais vers une réelle prise en compte des problèmes de ses peuples autochtones.

La réforme nationale en Thaïlande

Les conflits et les divisions de la société thaïlandaise, résultant de la polarisation de diverses visions politiques, ont placé la Thaïlande dans une situation critique. Les causes en sont en réalité très complexes et relèvent de nombreux sujets mais plus particulièrement des disparités sociales, économiques et politiques existantes.

Afin de pallier les profondes divisions de la société thaïlandaise, le gouvernement a engagé une réforme institutionnelle qui est supposée promouvoir la solidarité, la paix et la stabilité sociale pour tous les groupes. La réforme a consisté à créer deux organismes indépendants début juillet 2010 : le Comité pour la réforme nationale (NRC) et l'Assemblée pour la réforme nationale (NRA), présidés respectivement par l'ancien premier ministre Anand Panyarachun et le Dr Prawes Wasi, un célèbre chercheur et militant social.

Le Comité pour la réforme nationale, composé de 19 membres, est en charge de la mobilisation pour favoriser la participation de la population, vue dans toutes ses catégories, pour la mise en œuvre des projets issus de cette réforme, en recueillant les avis et les informations de la population et en proposant des recommandations au gouvernement. Il vise à réduire les inégalités sociales, à promouvoir de saines pratiques commerciales, à renforcer les communautés, à réformer l'administration et à refonder les secteurs de l'économie, de l'éducation, des médias et de la justice.

La réforme foncière sera un objectif central des deux Comités étant donné que les conflits concernant la propriété foncière et l'utilisation des ressources naturelles forment la majeure part des problèmes sociaux. La reconnaissance des droits communautaires permettra aux membres des communautés d'accéder à la terre et aux ressources naturelles et réduira l'inégalité sociale.

Il est attendu de ces deux Comités qu'ils développent des plans concrets destinés à être soumis à la population et au gouvernement pour action immédiate sur trois ans.

Pour les peuples autochtones de Thaïlande, cette initiative pourrait être une opportunité du fait qu'elle engendrerait des plates-formes d'expression pour leurs opinions et leurs revendications, ce qui pourrait aider à promouvoir la reconnaissance et la protection de leurs droits.

L'une des revendications clés du Réseau des peuples autochtones de Thaïlande (NIPT) est l'établissement d'un Conseil des peuples autochtones. Cette proposition a été soumise aux membres de l'Assemblée pour la réforme nationale durant les célébrations du Jour des Peuples Autochtones, le 9 août 2010. En outre, deux représentants du NIPT ont été choisis pour rejoindre le sous-comité de l'Assemblée pour la réforme nationale chargé des populations désavantagées, pauvres urbains et groupes ethniques. Son objectif principal est de se coordonner avec les réseaux d'organisations issues de ces populations afin d'échanger vues et expériences et d'analyser les difficultés et les problèmes auxquels chacun de ces réseaux doit faire face, en incluant les manières de les résoudre.

Appropriation des terres communautaires

La reconnaissance des droits des peuples autochtones aux terres et à la gestion des ressources naturelles restait problématique en Thaïlande en 2010 en dépit de quelques initiatives proposées pour résoudre ce problème, en particulier à propos d'appropriation des terres communautaires (voir *The Indigenous World 2010*).

Le 7 juin 2010, le gouvernement a adopté le projet de loi présenté par le bureau du premier ministre à propos d'appropriation des terres communautaires basé sur les recommandations faites par le bureau du Conseil d'État; lesquelles avaient drastiquement modifié l'essence de ce projet de loi, particulièrement à propos des droits de propriété. La version proposée par la société civile insiste sur le fait que les droits de propriété appartiennent aux communautés concernées, alors que celle du gouvernement, ébauchée par le bureau du Conseil d'État, proposent qu'ils restent à l'État.

En outre, le gouvernement envisageait de lancer des projets pilotes dans 30 communautés au moins, sur tous types de sol. Ils devaient être entrepris dans les 180 jours après le passage de la loi sur l'appropriation des terres communautaires.

Il est important de noter que cette loi est en conflit avec les lois préexistantes concernant les forêts. La délivrance de titres de propriété communautaires dans des aires protégées comme les parcs nationaux, les sanctuaires naturels et les lignes de partage des eaux dites de « classe A » est problématique parce que, selon les lois forestières existantes, elle ne peut être autorisée que dans les réserves forestières nationales. De ce fait, les membres du Comité pour la délivrance de titres de propriété communautaires et les

communautés autochtones concernées font face à un défi majeur consistant à trouver les moyens de solutionner ce problème.

Ebauche d'un maître plan national sur le changement climatique

Le Bureau des ressources naturelles, de la politique environnementale et du planning (ONREP), dépendant du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (MINRE), a préparé une ébauche de maître plan national sur le changement climatique. Il s'agit d'un plan décennal (2010-2019). Ce maître plan est construit selon trois stratégies : 1) s'adapter de façon appropriée dans le but de réduire l'impact du changement climatique ; 2) encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmenter l'exploitation de puits de carbone dans une perspective de développement durable ; 3) fusionner l'administration et les plans de gestion sur le changement climatique, en particulier concernant la stratégie 2. Il existe un projet spécifique, relevant de la stratégie 2, qui fait directement référence à la promotion des activités du REDD (Plan 2.2.2 (5)).

Cette ébauche de plan a été fortement critiquée par des groupes de la société civile et par le Réseau des peuples autochtones de Thaïlande pour les raisons suivantes :

La méthode et le processus d'ébauche du contenu de ce maître plan ont été réalisés d'une manière assez brutale et négligente, sans la participation des différents secteurs concernés de la société civile.

Le maître plan contredit sa propre vision qui identifie clairement l'énergie et les secteurs industriels comme la principale source d'émission de gaz à effet de serre mais évite de faire le nécessaire correspondant aux changements structurels en réponse au problème, mettant plutôt l'accent sur d'autres facteurs comme les petits fermiers et les populations dépendantes de la forêt.

Le contenu de l'ébauche de ce maître plan n'offre pas de direction claire et ne couvre pas tous les aspects du changement climatique. De ce fait, il ne peut être utilisé comme réponse à ce défi qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Thaïlande.

Une lettre a été soumise par les organisations représentant la société civile, parmi elles le Réseau des peuples autochtones de Thaïlande (NIPT), au premier ministre Abhisit Vejjachavea qui est le président du Comité national pour la politique liée au changement climatique, appelant à une suspension du plan et à la mise en œuvre d'un nouveau processus en vue de la rédaction d'un maître plan avec la pleine et effective participation de tous les parties concernées.

En réponse, le premier ministre a ordonné à l'ONREP une révision de ce plan et de conduire des audiences publiques pour assurer que le nouveau plan refléterait les vues de toutes les parties concernées⁵. Subséquemment, l'ONREP a appelé à une réunion avec les organisations concernées de la société civile, parmi elles les organisations des peuples autochtones, qui sera organisée le 10

janvier 2011. Les étapes et la méthode de révision du maître plan seront discutées lors de la réunion proposée.

Notes et références

¹ Dix groupes sont parfois mentionnés, c'est-à-dire que dans certains documents officiels les Palaung sont également inclus. Le répertoire des communautés ethniques des vingt provinces septentrionales et occidentales du Département du Développement social et de la Santé pour l'année 2002 inclut aussi les Mlabri et les Padong.

² Le chiffre proposé est parfois 1 203 149 individus, en incluant les immigrants chinois dans la région Nord.

³ Bureau de la Sécurité nationale, « Atelier pour trouver des solutions pour les migrants illégaux », 18 juin 2009, Rimkok Resort.

⁴ Source :

http://www.phuketpost.com/index.php?option=com_content&view=article&id=986&catid=986

⁵ Lettre du Cabinet du premier ministre en réponse à la demande du CSO et de l'IPO, en date du 10 novembre 2010.

Kittisak Rattanakrajangsri est un Mien du nord de la Thaïlande. Il possède une longue expérience (depuis 1989) de travail avec des communautés autochtones et des organisations. Il est actuellement secrétaire général de la Fondation pour l'éducation et l'environnement des peuples autochtones (IPF) basée à Chiang Mai, Thaïlande.

*Source: IWGIA Indigenous World 2011
Traduction pour le GITPA par Pierre Le Roux,
membre du réseau des experts Asie du GITPA*